Réseau de transport d'électricité

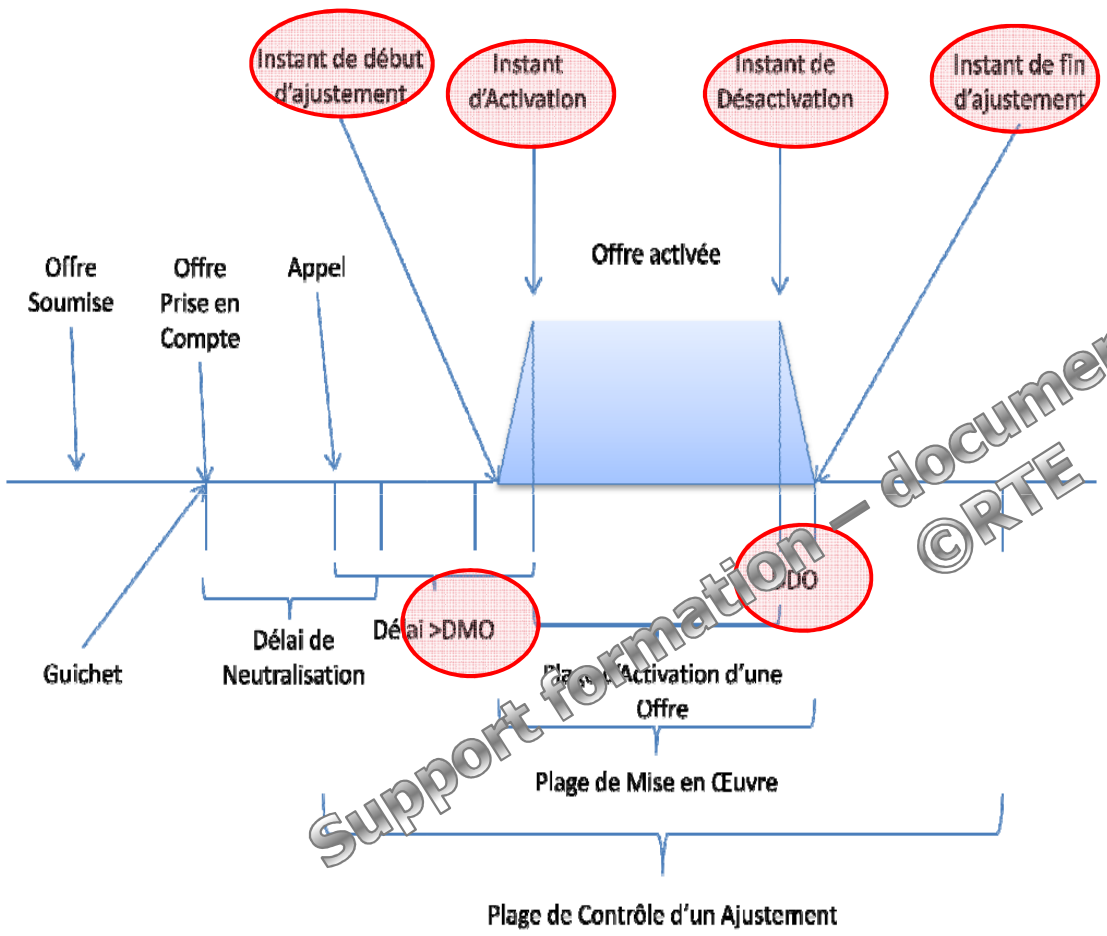
Atelier TAO

Transmission **A**utomatisée
des **O**rdres d'ajustement

PREAMBULE :

- Les **grandeurs** électriques et temporelles ont été **adaptées aux énoncés** des cas étudiés
- Les réponses présentées correspondent à la **situation à la cible de la mise en production** (octobre 2015)
- Ces études de cas ont pour vocation de **voir la transposition via TAO d'un ajustement** demandé par RTE **et uniquement cette transposition**

Support formation – document non contractuel
©RTE



Instant d'Activation

Instant à partir duquel l'EDA est censée avoir atteint le point de consigne ou la puissance d'ajustement mentionné dans l'Ordre d'Ajustement.

L'Instant d'Activation est défini au Pas 5 minutes et arrondi conformément à l'Article 2.13.

Instant de Début d'Ajustement

Instant à partir duquel l'EDA commence la variation de l'Injection ou du Soutirage en vue d'atteindre le point de consigne ou la puissance d'ajustement mentionnés dans l'Ordre d'Ajustement.

L'Instant de Début d'Ajustement est défini au Pas 5 minutes et arrondi conformément à l'Article 2.13.

Délai de Désactivation d'une Offre ou DDO

Délai nécessaire aux opérations de désactivation d'une Offre portant sur une EDA. Le DDO est égal au Délai de Mobilisation d'une Offre.

Délai de Mobilisation d'une Offre ou DMO

Pour une Offre explicite et un Ordre d'Ajustement donnés, délai correspondant à la valeur de la Chronique de Délai de Mobilisation de ladite Offre pour le Pas Demi-Horaire où se trouve l'Instant d'Activation mentionné dans l'Ordre d'Ajustement.

Pour une Offre implicite et un Ordre d'Ajustement donnés, délai calculé conformément à l'Article 4.3.1.3.2.

Instant de Désactivation

Instant jusqu'auquel l'EDA est censée maintenir le nouveau point de consigne ou la puissance d'ajustement mentionnés dans l'Ordre d'Ajustement.

L'Instant de Désactivation est défini au Pas 5 minutes.

Instant de Fin d'Ajustement

Instant à la fin duquel l'EDA ayant terminé la variation de l'Injection ou du Soutirage qui a permis d'atteindre le point de consigne ou la puissance d'ajustement mentionnés dans l'Ordre d'Ajustement retrouve le point de consigne ou la puissance d'Injection ou de Soutirage qui aurait été le sien ou la sienne en l'absence d'Ordre d'Ajustement Activé.

L'Instant de Fin d'Ajustement est défini au Pas 5 minutes.

Support formation – document non contractuel ©RTE

Réseau de transport d'électricité

1

COUPLAGE D'UN GROUPE DE PRODUCTION

COUPLAGE cas 1 - thermique

Énoncé:

Il est 19h10. Pour répondre à un besoin pour la journée du lendemain d'une puissance de 430 MW de 8h00 à 17h00, RTE a décidé d'activer une offre de démarrage d'une EDA thermique avec un DMO 12h.

PC0max = 430,30,20 – durée min de fonctionnement : 4h

Quel ordre sera envoyé ? À quelle heure ?

Support formation – document non contractuel
©RTE

Proposition cas 1 - thermique

Couplage de T-EDA pour atteindre <PC0max, 430, 30, 20> à 8h00 jusqu'à 17h00

Heure limite d'envoi : 20h00

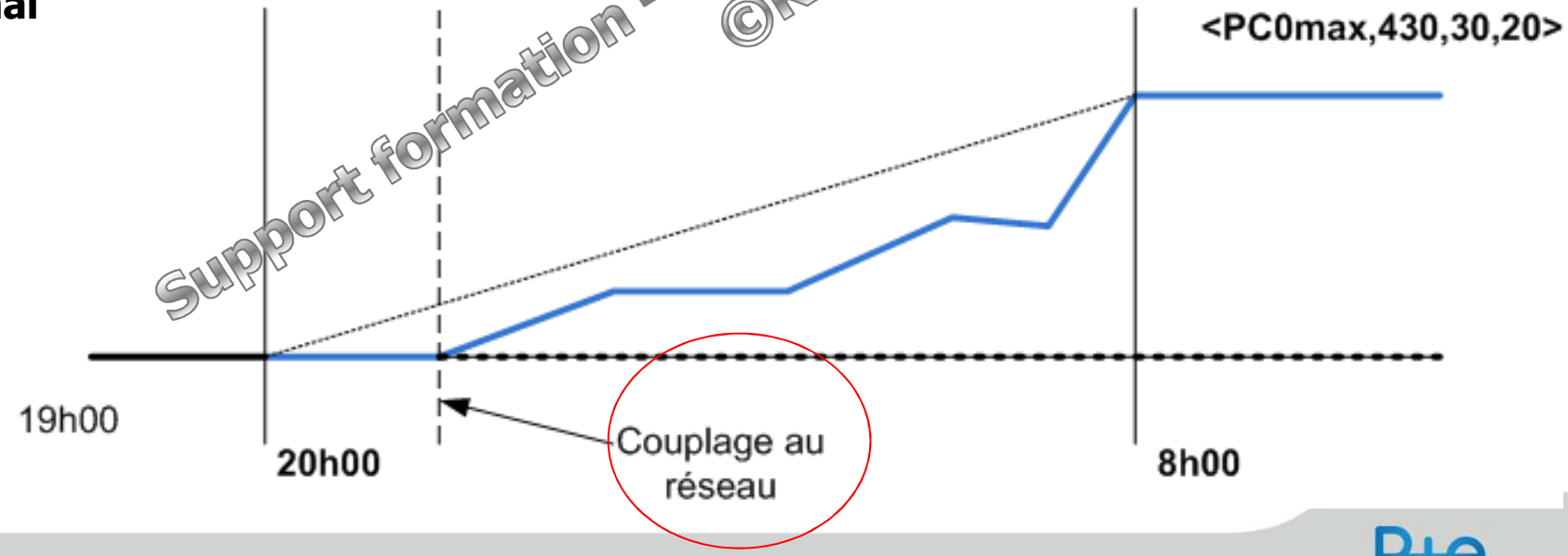
Support formation – document non contractuel
©RTE

Visualisation cas 1 - thermique

Eda	Dynamique	Type ordre	Date/heure début de l'ordre	Date/heure fin de l'ordre	Caractérisation	Code Implicite	P (MW)	RP (MW)	RS (MW)	Date/heure de mise [illegible]	Date/heure limite de validation ordre	Téléréglage (production hydraulique)	Type implicite/ explicite
T-EDA	Longue	Borné	27/05/2015 - 08:00:00	27/05/2015 - 17:00:00	Couplage pour	PCOmax	430	[illegible]	20	26/05/2015 - 20:00:00	26/05/2015 - 20:05:00	false	implicite

Heure de fin > ou = durée de fonctionnement minimal

Support formation – document non contractuel ©RTE



Appel RTE si besoin

Réseau de transport d'électricité

COUPLAGE cas 1.1 - thermique

Énoncé:

Il est 15h00. Pour répondre à un besoin pour la pointe du soir d'une puissance de 150 MW, RTE a décidé d'activer immédiatement une offre de démarrage d'une EDA thermique avec un DMO 3h

PCmin = 150,0,0 – durée min de fonctionnement : 3h

Quel ordre sera envoyé ? À quelle heure ?

Support formation - document non contractuel
©RTE

Proposition cas 1.1 - thermique

Dès maintenant, couplage de T-EDA pour atteindre <PCmin,150,0,0> jusqu'à nouvel avis

Heure d'envoi : immédiat

Support formation – document non contractuel
©RTE

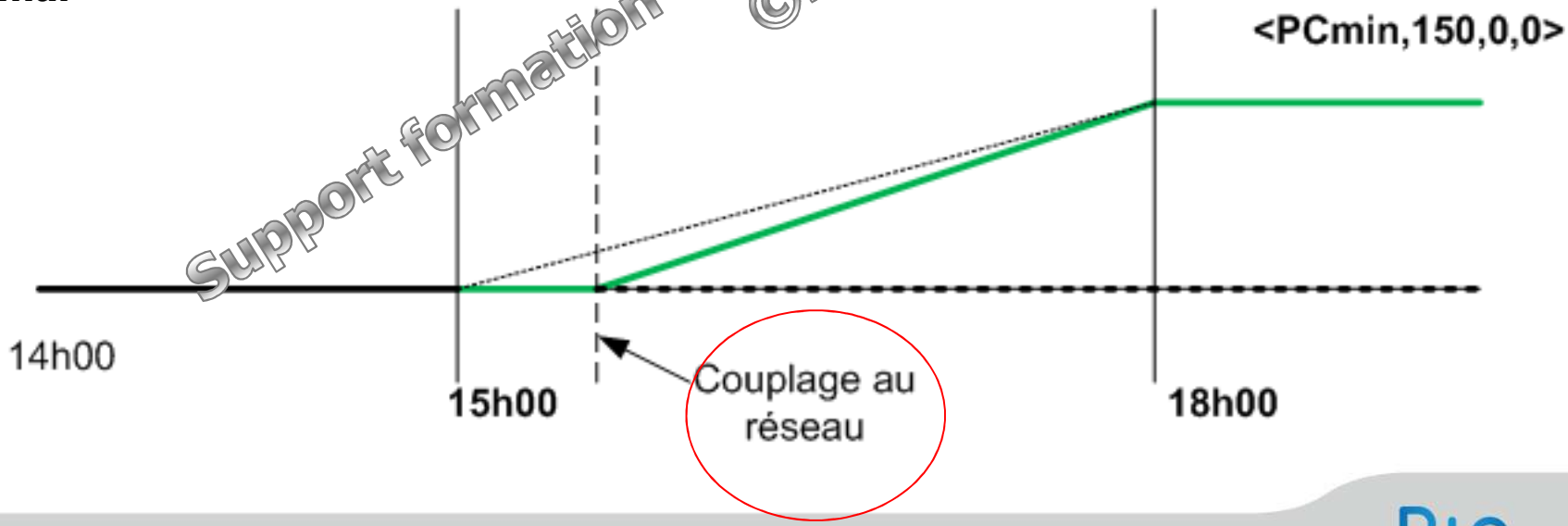
Visualisation cas 1.1 - thermique

Eda	Dynamique	Type ordre	Date/heure début de l'ordre	Date/heure fin de l'ordre	Caractérisation	Code Implicite	P (MW)	RP (MW)	RS (MW)	Date/heure de mise [illegible]	Date/heure limite de validation ordre	Téléréglage (production hydraulique)	Type implicite/ explicite
T-EDA	Longue	JNA	-	-	Couplage pour	PCmin	150	[illegible]	0	26/05/2015 - 15:00:00	26/05/2015 - 15:05:00	false	implicite

immédiat

Heure de fin > ou = durée de fonctionnement minimal

Support formation – document non contractuel ©RTE



Appel RTE si besoin

Réseau de transport d'électricité

2

« ANNULATION » D'ORDRES

(CONTRORDRE À L'AJUSTEMENT PRÉALABLEMENT ACTIVÉ)

ANNULATION D'ORDRES cas 2 - thermique

Énoncé:

Il est 10h. Pour répondre à un besoin à la hausse à 11h , RTE a passé l'ordre suivant : « à partir de 10h45 monter un groupe thermique à <PCmax, 250,20,0> jusqu'à nouvel avis »

groupe à <PCmin,100,20,0> au PA ; DP 10' ; gradient hausse et baisse 10 MW/min; palier de fonctionnement inscrit dans les CT Pérennes : 30'

Suite à un aléa, RTE souhaite « annuler » cet ordre

Quel ordre sera envoyé si l'aléa survient à

1) 10h20?
2) 10h50?
3) 11h10?

Support formation – document non contractuel ©RTE

Rte Réseau de transport d'électricité

Proposition cas 2 - thermique

Dans la situation 1 :

Dès maintenant, retour au programme d'appel sur T-EDA

Heure d'envoi : Immédiat (10h20)

Dans la situation 2 :

Dès maintenant, bloquer à <PCinter,150,20,0> sur T-EDA jusqu'à nouvel avis

Heure d'envoi : Immédiat (To : 10h50)

Suivi de

Dès maintenant, retour au programme d'appel sur T-EDA

Heure d'envoi au plus tôt : Immédiat (11h10)

Dans la situation 3:

Dès maintenant, retour au programme d'appel sur T-EDA

Heure d'envoi au plus tôt : Immédiat (11h20)

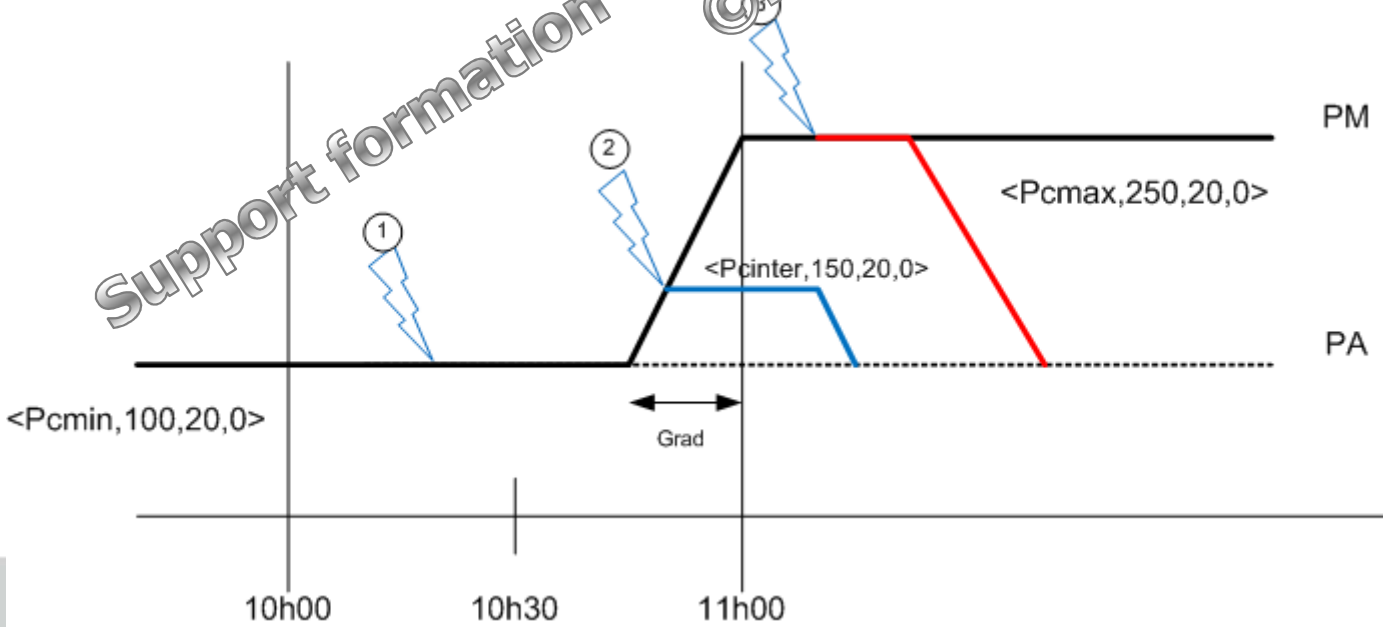
Support formation - document non contractuel
©RTE

Visualisation cas 2 - thermique

Eda	Dynamique	Type ordre	Date/heure début de l'ordre	Date/heure fin de l'ordre	Caractérisation	Code Implicite	P (MW)	RP (MW)	RS (MW)	Date/heure de mise à disposition	Date/heure limite de validation ordre	Téléréglage (production hydraulique)	Type implicite/ explicite
T-EDA	1 Courte	Borné	-	26/05/2015 - 23:59:00	Retour au programme	-	9999	9999	9999	26/05/2015 - 10:20:00	26/05/2015 - 10:22:00	false	implicite
T-EDA	2 Courte	JNA	-	-	Bloquer a	Pinter	150	20	0	26/05/2015 - 10:50:00	26/05/2015 - 10:52:00	false	implicite
T-EDA	2 Courte	Borné	-	26/05/2015 - 23:59:00	Retour au programme	-	9999	9999	9999	26/05/2015 - 11:20:00	26/05/2015 - 11:22:00	false	implicite
T-EDA	3 Courte	Borné	-	26/05/2015 - 23:59:00	Retour au programme		9999	9999	9999	26/05/2015 - 11:30:00	26/05/2015 - 11:32:00	false	implicite

immédiat

Support formation – document non contractuel
©RTE



Réseau de transport d'électricité

Visualisation cas 2 - thermique

Situation 1

Il n'y a pas de particularité associée à cette situation

Situation 2

Il n'y a pas « d'annulation » possible simplement : deux ordres sont nécessaires pour interrompre la transition puis effectuer le retour au PA, dans le respect du DP et des paliers éventuels (déclarés dans les CT Pérennes)

Situation 3

L'annulation par le retour au PA sera effectuée dans le respect du DP et des paliers éventuels (déclarés dans les CT Pérennes)

Toutes situations

En tant que de besoin, des échanges téléphoniques seront engagés entre RTE et l'Acteur si des précisions sont attendues

Support formation – document non contractuel
©RTE

ANNULATION D'ORDRES cas 2.1 - hydraulique

Énoncé:

Il est 10h. Pour répondre à un besoin à la hausse, RTE a passé l'ordre suivant : « Dès maintenant passer l'EDA hydraulique à 200 MW avec téléréglage jusqu'à nouvel avis»

EDA à 100 MW avec téléréglage au PA; DMO 15'; Domin = 30 min

Suite à un aléa, RTE souhaite « annuler » cet ordre.

Quel ordre sera envoyé si l'aléa survient à

1) 10h10?
2) 10h25?
3) 11h10?

Support formation - document non contractuel ©RTE

Rte Réseau de transport d'électricité

Proposition cas 2.1 - hydraulique

Dans les situations 1 et 2 :

Aucun ordre ne peut être réalisé tant que l'ajustement ne respecte pas le Domin de l'EDA

Dès maintenant, retour au programme d'appel sur H-EDA

Heure d'envoi au plus tôt : 10h30

Dans la situation 3:

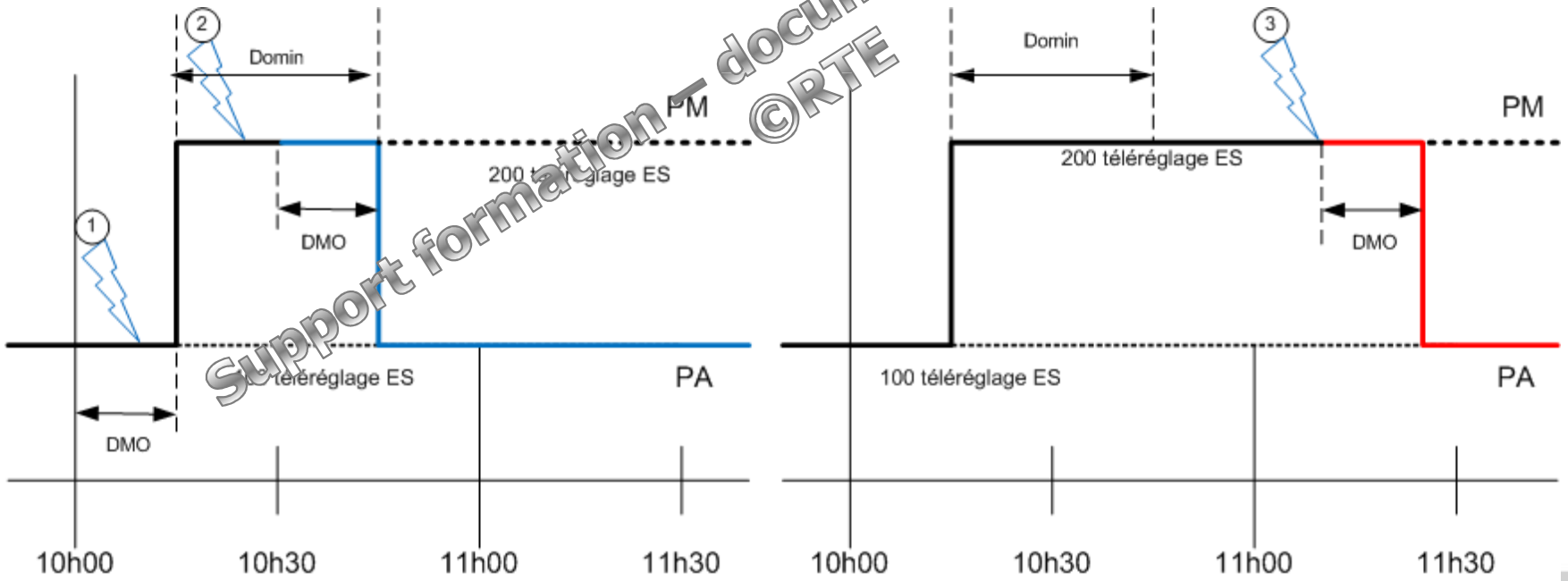
Dès maintenant, retour au programme d'appel sur H-EDA

Heure d'envoi : immédiat

Support formation – document non contractuel ©RTE

Visualisation cas 2.1 - hydraulique

Eda	Dynamique	Type ordre	Date/heure début de l'ordre	Date/heure fin de l'ordre	Caractérisation	Code Implicite	P (MW)	RP (MW)	RS (MW)	Date/heure de mise à disposition	Date/heure limite de validation ordre	Téléréglage (production hydraulique)	Type implicite/ explicite
H-EDA	1 Courte 2	Borné	-	26/05/2015 - 23:59:00	Retour au programme	-	9999	9999	9999	26/05/2015 - 10:30:00	26/05/2015 - 10:32:00	true	implicite
H-EDA	3 Courte	Borné	- immédiat	26/05/2015 - 23:59:00	Retour au programme	-	9999	9999	9999	26/05/2015 - 11:15:00	26/05/2015 - 11:17:00	true	implicite



Support formation – document non contractuel ©RTE

Réseau de transport d'électricité

ANNULATION D'ORDRES cas 2.2

consommateur

Énoncé:

Il est 10h. Pour répondre à un besoin à la hausse à 11h, RTE a passé l'ordre suivant : « Pour 11h, monter de 50 MW l'EDA consommateur jusqu'à nouvel avis»

EDA non activée au PA; DMO 20'; Domin = 1h

Suite à un aléa, RTE souhaite « annuler » cet ordre.

Quel ordre sera envoyé si l'aléa survient à

1) 10h30?
2) 10h50?
3) 11h20?

Support formation - document non contractuel
©RTE

Rte
Réseau de transport d'électricité

Proposition cas 2.2 – consommateur

Dans la situation 1:

Dès maintenant, passer à 0 MW sur AC-EDA consommateur jusqu'à nouvel avis

Heure limite d'envoi : 10h40

Dans les situations 2 et 3 :

Aucun ordre ne peut être envoyé tant que l'ajustement est en cours (respect du DMO + Domin)

Pour 12h, passer à 0 MW sur AC-EDA consommateur jusqu'à nouvel avis

Heure limite d'envoi : 11h40

Une variante à un ordre à effet différé est un ordre à effet immédiat

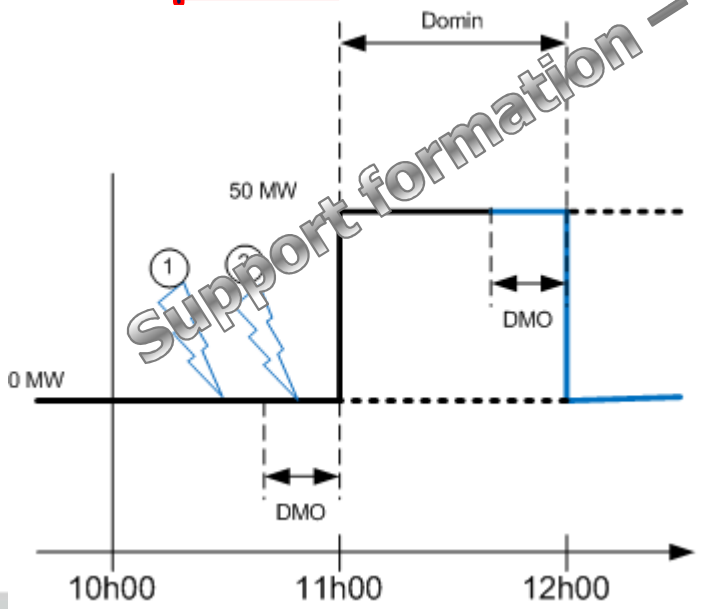
Dès maintenant, passer à 0 MW sur AC-EDA consommateur jusqu'à nouvel avis

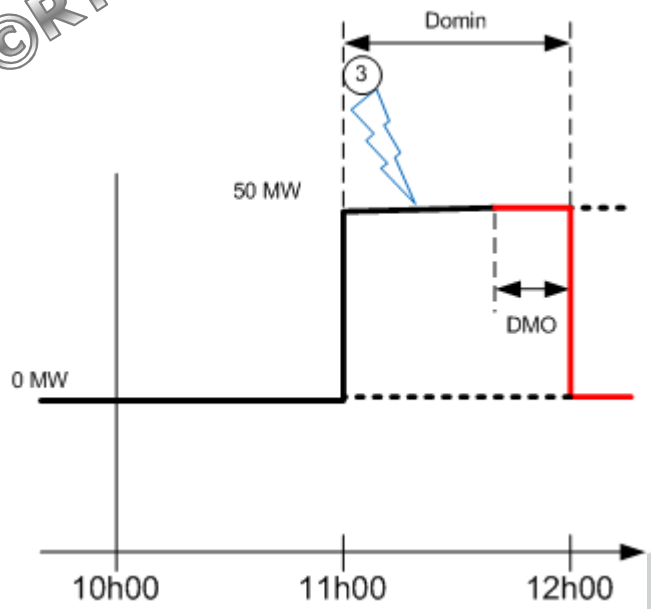
Heure d'envoi au plus tôt : 11h40

Support formation – document non contractuel ©RTE

Visualisation cas 2.2 – consommateur

Eda	Dynamique	Type ordre	Date/heure début de l'ordre	Date/heure fin de l'ordre	Caractérisation	Code Implicite	P (MW)	RP (MW)	RS (MW)	Date/heure de mise à disposition	Date/heure limite de validation ordre	Téléréglage (production hydraulique)	Type implicite/ explicite
AC-EDA (1)	Courte	JNA	immédiat	-	Passer a	-	0	0	0	26/05/2015 - 10:30:00	26/05/2015 - 10:32:00	false	explicite
AC-EDA	Courte	JNA	26/05/2015 - 12:00:00	-	Passer a	-	0	0	0	26/05/2015 - 11:39:00	26/05/2015 - 11:41:00	false	explicite
AC-EDA (2) (3)	Courte	JNA	immédiat	-	Passer a		0	0	0	26/05/2015 - 11:40:00	26/05/2015 - 11:42:00	false	explicite





Support formation – document non contractuel ©RTE

Réseau de transport d'électricité

ANNULATION D'ORDRES cas 2.3

échangeur

Énoncé:

Il est 10h. Pour répondre à un besoin de 300 MW à partir de 11h, RTE a passé l'ordre suivant :

« Activer l'EDA E-EDA dans le sens Étranger vers France pour une puissance de 300 MW, de 11h à 14h »

Offre de l'EDA échangeur :
300 MW de 8h à 12h – DMO = 35'
500 MW de 12h à 16h – DMO = 45'
Domin = 1h

Suite à un aléa, RTE souhaite « annuler » cet ordre.

Quel ordre sera envoyé si l'aléa survient à

1) **10h10?**
2) **11h15?**

Support formation – document non contractuel ©RTE

Proposition cas 2.3 – échangeur

Dans la situation 1:

Pour 11h, passer à 0 MW sur E-EDA jusqu'à nouvel avis

Heure d'envoi limite : 10h25

Dans la situation 2:

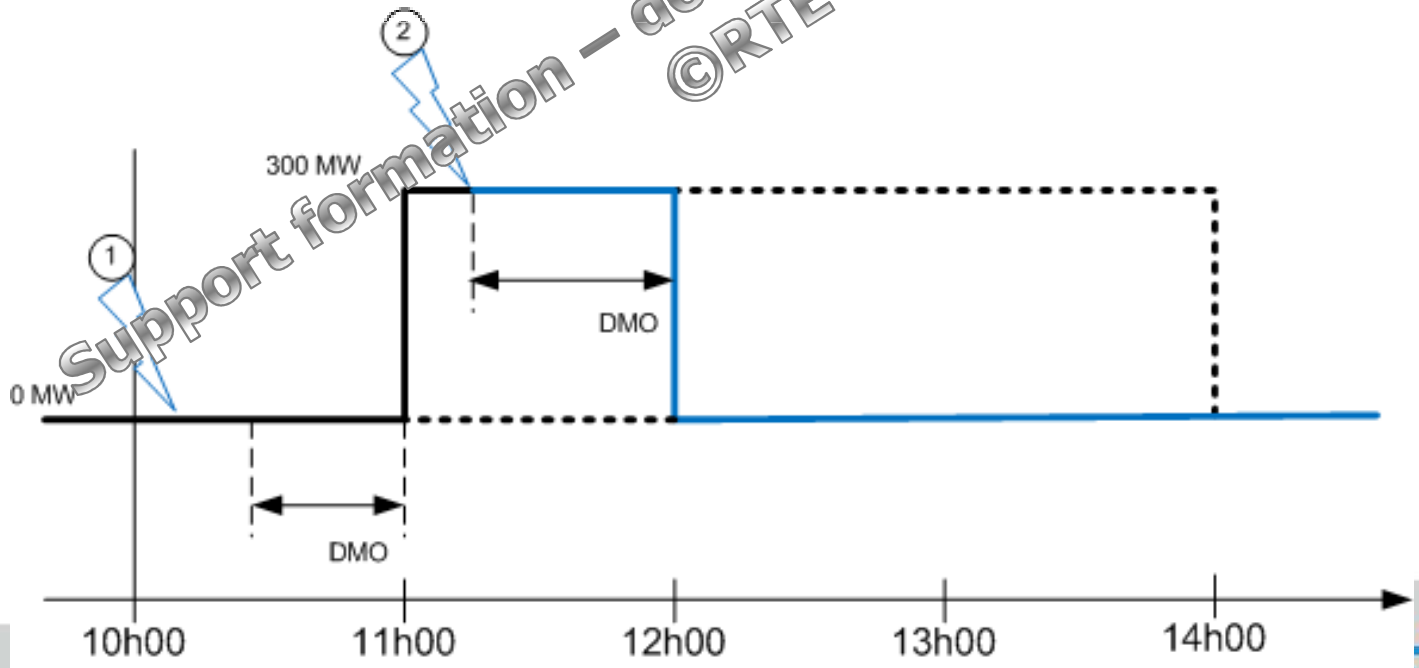
Pour 12h, passer à 0 MW sur E-EDA jusqu'à nouvel avis

Heure d'envoi : immédiat (11h15)

Support formation – document non contractuel
©RTE

Visualisation cas 2.3 – échangeur

Eda	Dynamique	Type ordre	Date/heure début de l'ordre	Date/heure fin de l'ordre	Caractérisation	Code Implicite	P (MW)	RP (MW)	RS (MW)	Date/heure de [illegible]position	Date/heure limite de validation ordre	Téléréglage (production hydraulique)	Type implicite/ explicite
E-EDA ①	Longue	JNA	26/05/2015 - 11:00:00	-	Passer a	-	0	0	0	26/05/2015 - 10:20:00	26/05/2015 - 10:25:00	false	explicite
E-EDA ②	Longue	JNA	26/05/2015 - 12:00:00	-	Passer a	-	0	0	0	26/05/2015 - 11:15:35	26/05/2015 - 11:20:35	false	explicite



Support formation – document non contractuel
©RTE

Réseau de transport d'électricité

3

SUPERPOSITION D'ORDRES

SUPERPOSITION D'ORDRES cas 3 - thermique

Énoncé:

Il est 7h35. Pour répondre à un besoin à la hausse de 50 MW sur la pointe du matin, RTE a décidé d'activer une offre à la hausse sur une EDA thermique de 8h à 12h.

A 8h43, RTE décide d'activer une nouvelle offre à PC0max sur cette même EDA pour un besoin de 9h30 à 11h00.

PA (300,10,20) sur la plage 7h00-16h00
PC0max (460,10,20)
DP = 10 min; gradient = 10MW/min

Quels ordres seront envoyés ? À quelle heure ?

Support formation – document non contractuel ©RTE

Proposition cas 3 - thermique

1er ordre :

A partir de 8h00, monter à <PCinter,350,10,20> sur T-EDA jusqu'à 12h00

Heure limite d'envoi : 07h50

2nd ordre :

A partir de 9h30, monter à <PC0max,460,10,20> sur T-EDA jusqu'à 11h00

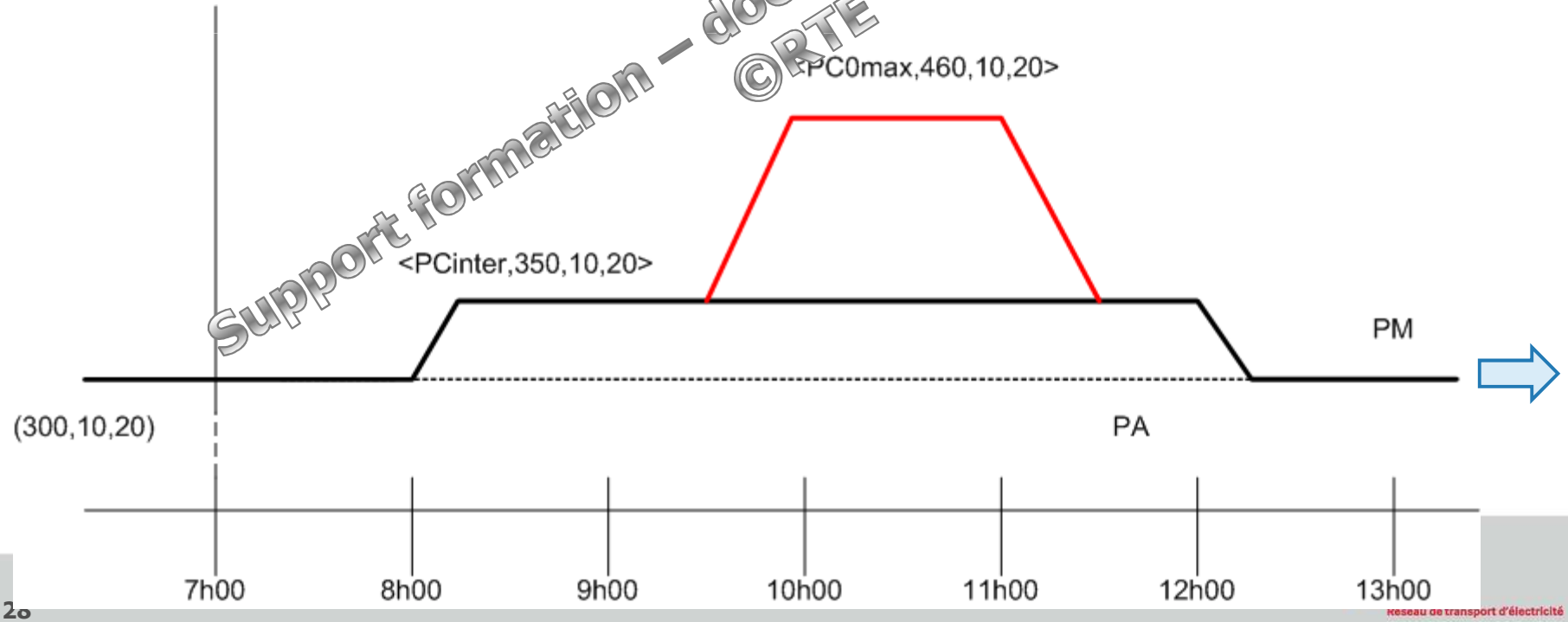
Heure limite d'envoi : 09h20

Support formation – document non contractuel
©RTE

Visualisation cas 3 - thermique

Eda	Dynamique	Type ordre	Date/heure début de l'ordre	Date/heure fin de l'ordre	Caractérisation	Code Implicite	P (MW)	RP (MW)	RS (MW)	Date/heure de mise à disposition	Date/heure limite de validation ordre	Téléréglage (production hydraulique)	Type implicite/ explicite
T-EDA	Courte	Borné	26/05/2015 - 08:00:00	26/05/2015 - 12:00:00	Monter a	Pinter	350	10	20	26/05/2015 - 07:40:00	26/05/2015 - 07:42:00	false	implicite
T-EDA	Courte	Borné	26/05/2015 - 09:30:00	26/05/2015 - 11:00:00	Monter a	PC0max	460	10	20	26/05/2015 - 08:50:00	26/05/2015 - 08:52:00	false	implicite

Support formation – document non contractuel
©RTE



SUPERPOSITION D'ORDRES cas 3.01 -
hydraulique

Énoncé:

Il est 7h44. Pour répondre à un besoin à la hausse de 50 MW sur la pointe du matin, RTE a décidé d'activer une offre à la hausse sur une EDA hydraulique de 8h à 12h. *(DMO=16')*

A 9h14, RTE décide d'activer une nouvelle offre pour passer à 150 MW sur cette même EDA pour un besoin de 9h30 à 11h00. *(DMO = 16')*

PA à 50 MW sur la plage 7h00-14h00 sans téléréglage

Quels ordres seront envoyés ? À quelle heure ?

Support formation - document non contractuel ©RTE

Proposition cas 3.01 - hydraulique

1er ordre :

Dès maintenant, passer à 100 MW sur H-EDA jusqu'à 12h00 sans téléréglage

Heure d'envoi : immédiat (07h44)

2nd ordre :

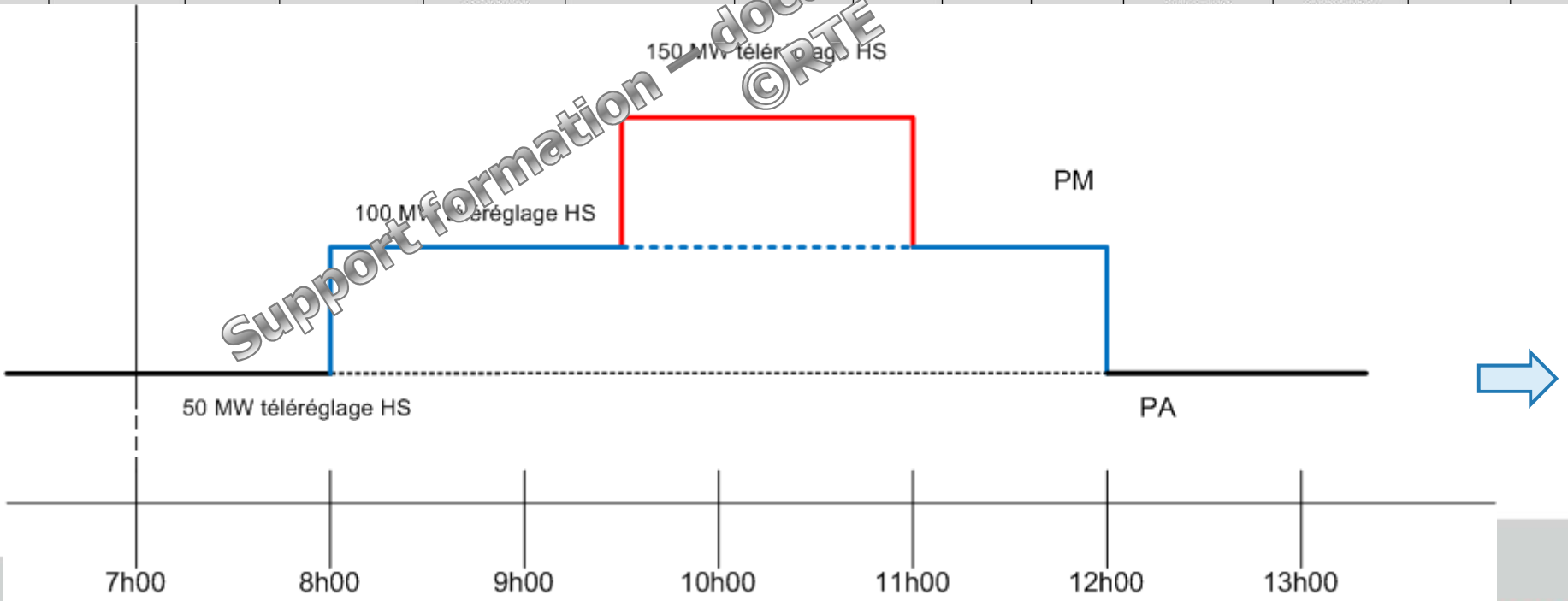
Dès maintenant, passer à 150 MW sur H-EDA jusqu'à 11h00 sans téléréglage

Heure limite d'envoi : immédiat (09h14)

Support formation – document non contractuel
©RTE

Visualisation cas 3.01 - hydraulique

Eda	Dynamique	Type ordre	Date/heure début de l'ordre	Date/heure fin de l'ordre	Caractérisation	Code Implicite	P (MW)	RP (MW)	RS (MW)	Date/heure de mise [illegible]	Date/heure limite de validation ordre	Téléréglage (production hydraulique)	Type implicite/ explicite
H-EDA	Courte	Borné	-	26/05/2015 - 12:00:00	Passer a	-	100	0	0	26/05/2015 - 07:44:00	26/05/2015 - 07:46:00	false	implicite
H-EDA	Courte	Borné	-	26/05/2015 - 11:00:00	Passer a	-	150	0	0	26/05/2015 - 09:14:00	26/05/2015 - 09:16:00	false	implicite



Support formation – document non contractuel
©RTE

SUPERPOSITION D'ORDRES cas 3.02 - consommateur

Énoncé:

Il est 7h35. Pour répondre à un besoin à la hausse de 50 MW sur la pointe du matin, RTE a décidé d'activer une offre à la hausse sur une EDA consommateur de 8h à 12h.
(DMO=20')

A 8h43, RTE décide d'activer 100 MW sur cette même EDA pour un besoin de 9h30 à 11h00. *(DMO = 20')*
Puissance offerte sur l'EDA : 100 MW de 0h à 24h

Quels ordres seront envoyés ? À quelle heure ?

Support formation – document non contractuel ©RTE

Proposition cas 3.02 - consommateur

1er ordre :

De 8h00 à 12h, monter de 50 MW sur AC-EDA

Heure limite d'envoi : 07h40

2nd ordre :

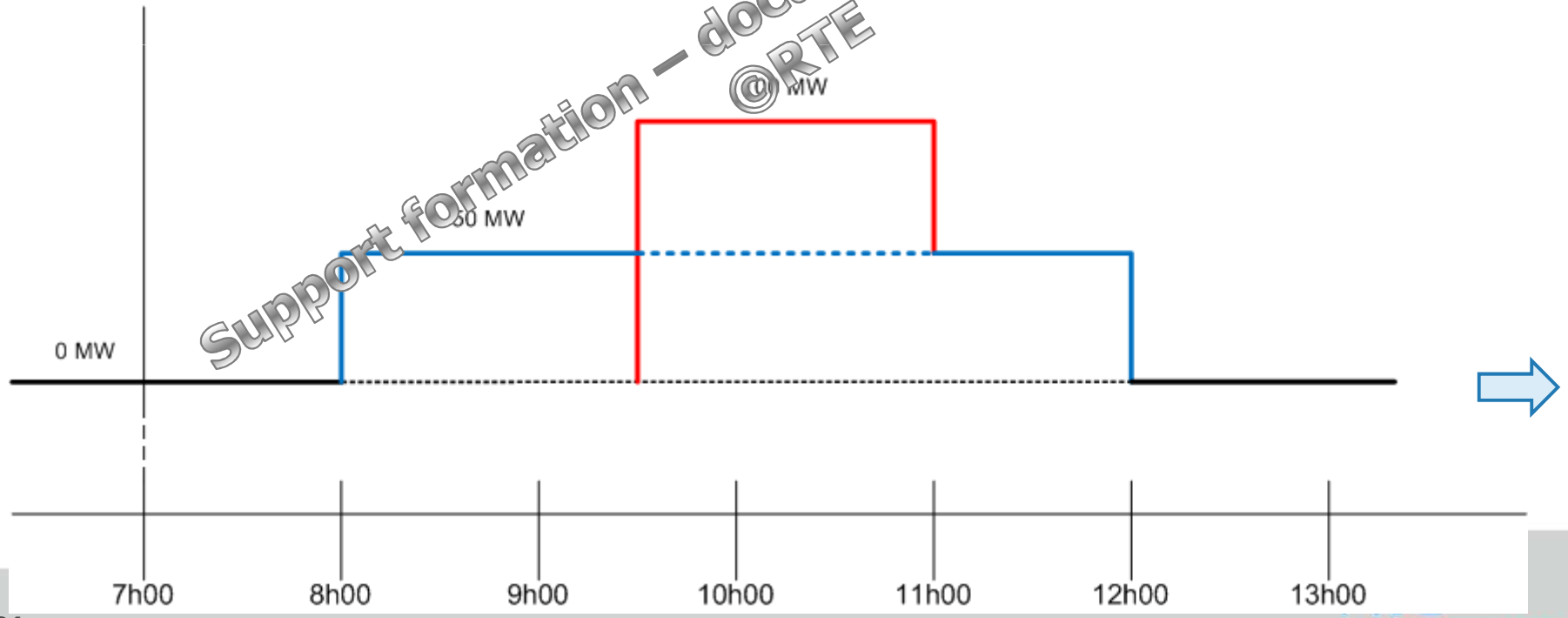
De 9h30 à 11h00, monter de 100 MW sur AC-EDA

Heure limite d'envoi : 09h10

Support formation – document non contractuel
©RTE

Visualisation cas 3.02 - consommateur

Eda	Dynamique	Type ordre	Date/heure début de l'ordre	Date/heure fin de l'ordre	Caractérisation	Code Implicite	P (MW)	RP (MW)	RS (MW)	Date/heure de mise [illegible]	Date/heure limite de validation ordre	Téléréglage (production hydraulique)	Type implicite/ explicite
AC-EDA	Courte	Borné	26/05/2015 - 08:00:00	26/05/2015 - 12:00:00	Monter de	-	50	0	0	26/05/2015 - 07:40:00	26/05/2015 - 07:42:00	false	explicite
AC-EDA	Courte	Borné	26/05/2015 - 09:30:00	26/05/2015 - 11:00:00	Monter de	-	[illegible]	0	0	26/05/2015 - 09:10:00	26/05/2015 - 09:12:00	false	explicite



Support formation – document non contractuel
@RTE

SUPERPOSITION D'ORDRES cas 3.1 - thermique

Énoncé:

Il est 7h20. Pour répondre à un besoin à la hausse de 50 MW sur la pointe du matin, RTE a décidé d'activer une offre à la hausse sur une EDA thermique de 8h à 12h.

À 8h45, RTE décide d'activer une nouvelle offre à PC0max sur cette même EDA pour un besoin de 9h30 à 13h.

PA (300,10,20) sur la plage 7h00-16h00

PC0max (460,10,20)

DP = 10 min; gradient = 10 MW/min

Quels ordres seront envoyés ? À quelle heure ?

Support formation – document non contractuel ©RTE

Proposition cas 3.1 - thermique

1er ordre :

A partir de 8h00, monter à <PC0inter,350,10,20> sur T-EDA jusqu'à 12h00

Heure limite d'envoi : 07h50

2nd ordre :

A partir de 9h30, monter à <PC0max,460,10,20> sur T-EDA jusqu'à 13h00

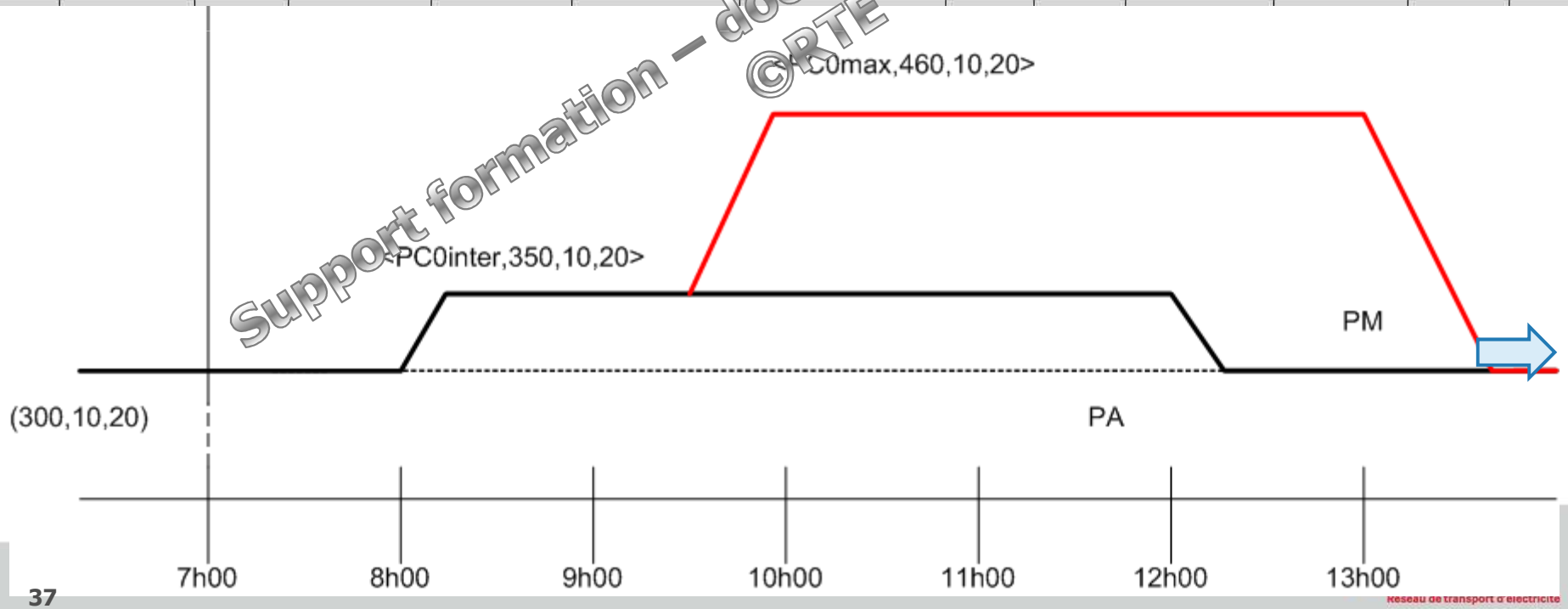
Heure limite d'envoi : 09h20

Support formation – document non contractuel
©RTE

Visualisation cas 3.1 - thermique

Eda	Dynamique	Type ordre	Date/heure début de l'ordre	Date/heure fin de l'ordre	Caractérisation	Code Implicite	P (MW)	RP (MW)	RS (MW)	Date/heure de mise à disposition	Date/heure limite de validation ordre	Téléréglage (production hydraulique)	Type implicite/ explicite
T-EDA	Courte	Borné	26/05/2015 - 08:00:00	26/05/2015 - 12:00:00	Monter a	Pinter	350	10	20	26/05/2015 - 07:44:00	26/05/2015 - 07:46:00	false	implicite
T-EDA	Courte	Borné	26/05/2015 - 09:30:00	26/05/2015 - 13:00:00	Monter a	PC0max	460	10	20	26/05/2015 - 09:05:00	26/05/2015 - 09:07:00	false	implicite

Support formation – document non contractuel
©RTE



SUPERPOSITION D'ORDRES cas 3.11 -
hydraulique

Énoncé:

Il est 7h20. Pour répondre à un besoin à la hausse de 50 MW sur la pointe du matin, RTE a décidé d'activer une offre à la hausse sur une EDA hydraulique de 8h à 12h. *(DMO=16')*

À 8h45, RTE décide d'activer une nouvelle offre pour passer à 150 MW sur cette même EDA pour un besoin de 9h30 à 13h. *(DMO=16')*

PA à 50 MW sur la plage 7h00-14h00 sans téléréglage

Quels ordres seront envoyés ? À quelle heure ?

Support formation – document non contractuel
©RTE

Proposition cas 3.11 - hydraulique

1er ordre :

A partir de 8h00, passer à 100 MW sur H-EDA jusqu'à 12h00 sans téléréglage

Heure limite d'envoi : 07h44

2nd ordre :

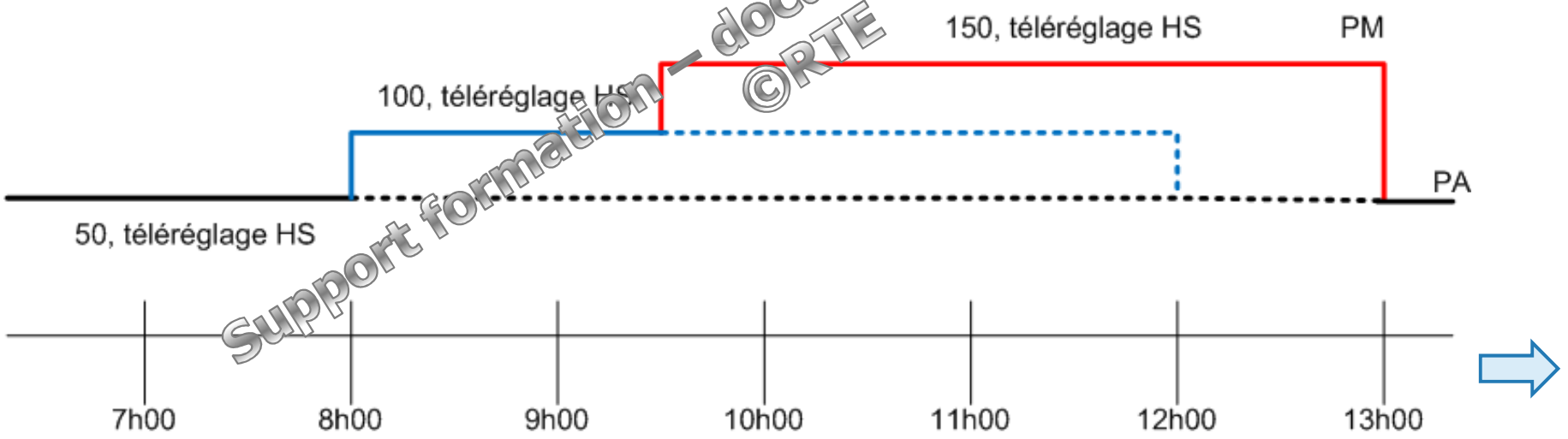
A partir de 9h30, passer à 150 MW sur H-EDA jusqu'à 13h00 sans téléréglage

Heure limite d'envoi : 09h14

Support formation – document non contractuel
©RTE

Visualisation cas 3.11 - hydraulique

Eda	Dynamique	Type ordre	Date/heure début de l'ordre	Date/heure fin de l'ordre	Caractérisation	Code Implicite	P (MW)	RP (MW)	RS (MW)	Date/heure de mise à disp...	...e/heure limite de validation ordre	*Téléréglage (production hydraulique)*	*Type implicite/ explicite*
H-EDA	Courte	Borné	26/05/2015 - 08:00:00	26/05/2015 - 12:00:00	Passer a	-	100	0	0	26/05/2015 - 07:44:00	26/05/2015 - 07:46:00	false	implicite
H-EDA	Courte	Borné	26/05/2015 - 09:30:00	26/05/2015 - 13:00:00	Passer a	-	150	0	0	26/05/2015 - 09:14:00	26/05/2015 - 09:16:00	false	implicite



Support formation – document non contractuel
©RTE

Réseau de transport d'électricité

SUPERPOSITION D'ORDRES cas 3.12 - consommateur

Énoncé:

Il est 7h20. Pour répondre à un besoin à la hausse de 50 MW sur la pointe du matin, RTE a décidé d'activer une offre à la hausse sur une EDA consommateur de 8h à 12h.
(DMO=25')

À 8h45, RTE décide d'activer une nouvelle offre pour passer à 100 MW sur cette même EDA pour un besoin de 9h30 à 13h. *(DMO=25')*

Puissance offerte sur l'EDA : 100 MW de 0h à 24h

Quels ordres seront envoyés ? À quelle heure ?

Support formation – Document non contractuel ©RTE

Proposition cas 3.12 - consommateur

1er ordre :

A partir de 8h00, monter de 50 MW sur AC-EDA jusqu'à 12h00

Heure limite d'envoi : 07h35

2nd ordre :

A partir de 9h30, monter de 100 MW sur AC-EDA jusqu'à 13h00

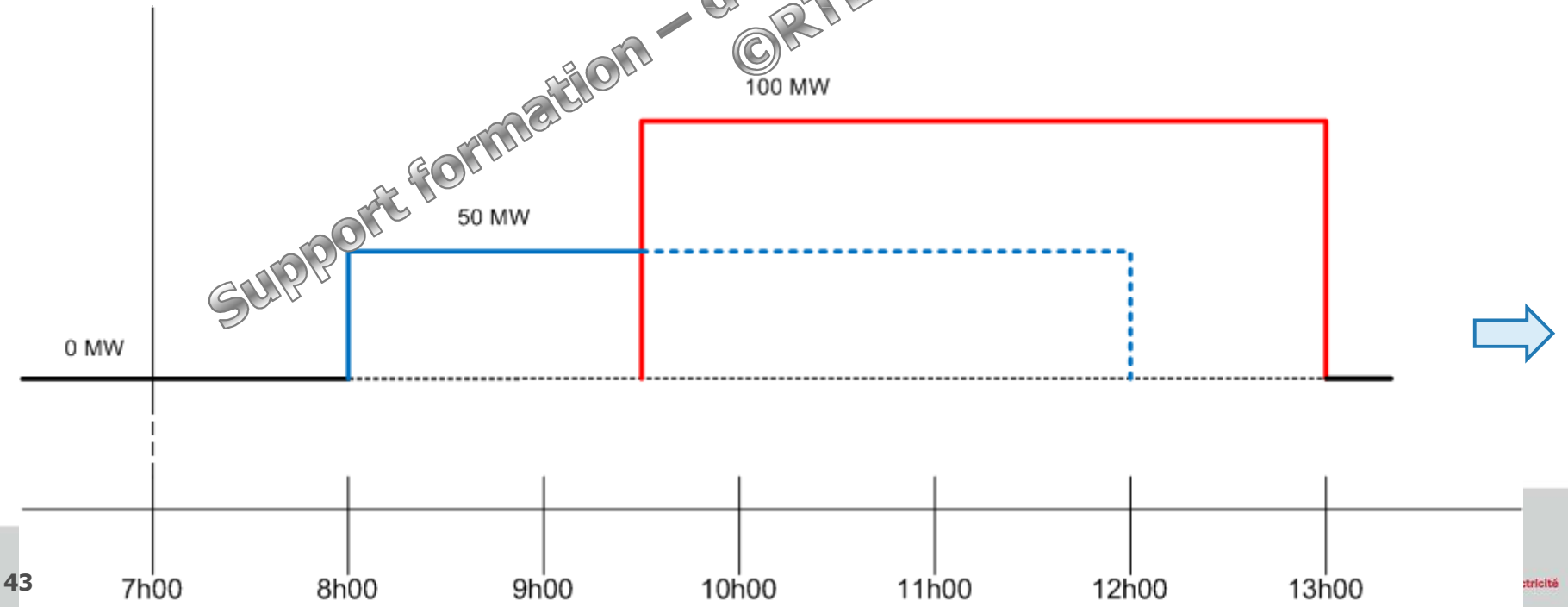
Heure limite d'envoi : 09h05

Support formation – document non contractuel
©RTE

Visualisation cas 3.12 - consommateur

Eda	Dynamique	Type ordre	Date/heure début de l'ordre	Date/heure fin de l'ordre	Caractérisation	Code Implicite	P (MW)	RP (MW)	RS (MW)	Date/heure de mise à disp...	...e/heure limite de validation ordre	*Téléréglage (production hydraulique)*	*Type implicite/ explicite*
AC-EDA	Courte	Borné	26/05/2015 - 08:00:00	26/05/2015 - 12:00:00	Monter de	-	50	0	0	26/05/2015 - 07:44:00	26/05/2015 - 07:46:00	false	explicite
AC-EDA	Courte	Borné	26/05/2015 - 09:30:00	26/05/2015 - 13:00:00	Monter de	-	1...	0	0	26/05/2015 - 09:05:00	26/05/2015 - 09:07:00	false	explicite

Support formation – document non contractuel
©RTE



SUPERPOSITION D'ORDRES cas 3.2 - thermique

Énoncé:

Il est 7h15. Pour répondre à un besoin à la hausse de 50 MW sur la pointe du matin, RTE a décidé d'activer une offre à la hausse sur une EDA thermique de 8h à 12h.

À 8h30, RTE décide d'activer une nouvelle offre à PC0max sur cette même EDA pour un besoin de 9h30 à 11h00, suivi aussitôt d'un retour au PA.

PA (300,10,20) sur la plage 7h00-16h00

PC0max (460,10,20)

DP = 10 min; gradient = 10 MW/min

Support formation – document non contractuel ©RTE

Quels ordres seront envoyés ? À quelle heure ?

Proposition cas 3.2 - thermique

1er ordre :

A partir de 8h, monter à <PC0inter,350,10,20> sur T-EDA jusqu'à 12h

Heure limite d'envoi : 07h50

2nd ordre :

A partir de 9h30, monter à <PC0max,460,10,20> sur T-EDA jusqu'à 11h00

Heure limite d'envoi : 09h20

3ème ordre :

Dès maintenant, retour au programme d'appel sur T-EDA

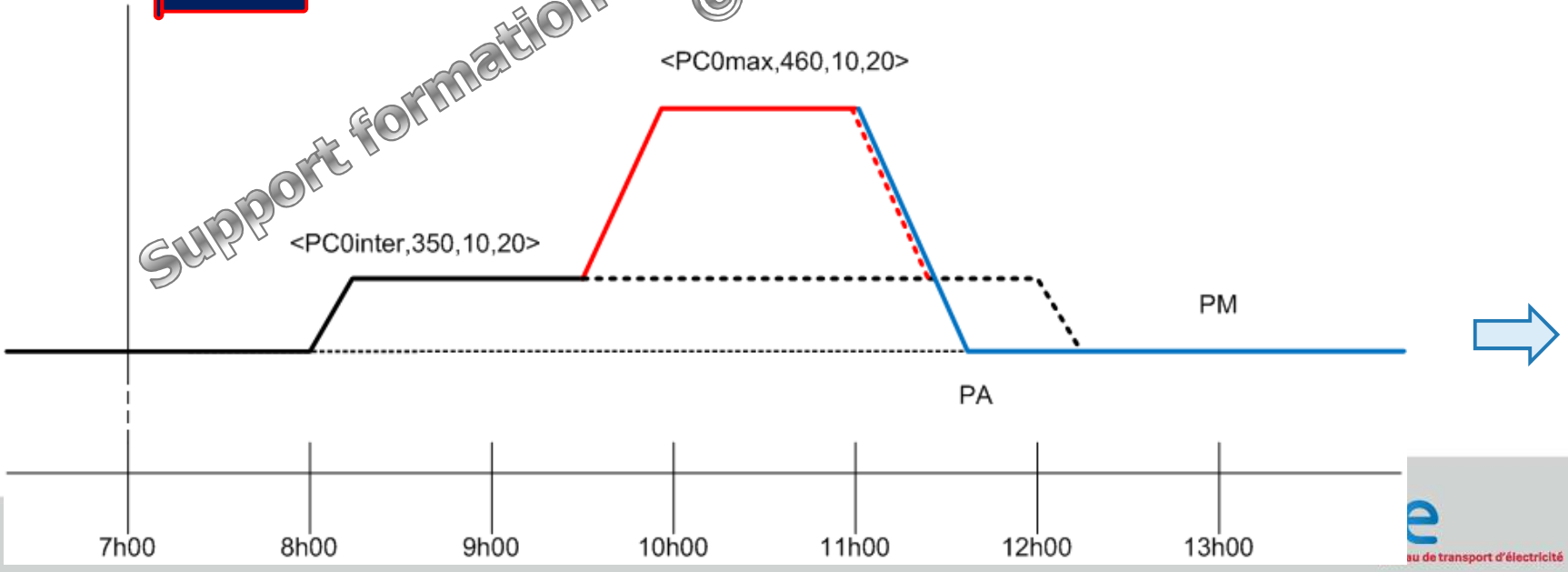
Heure d'envoi : 10h50

Support formation - document non contractuel
©RTE

Visualisation cas 3.2- thermique

Eda	Dynamique	Type ordre	Date/heure début de l'ordre	Date/heure fin de l'ordre	Caractérisation	Code Implicite	P (MW)	RP (MW)	RS (MW)	Date/heure de mise [illegible]	Date/heure limite de validation ordre	Téléréglage (production hydraulique)	Type implicite/ explicite
T-EDA	Courte	Borné	26/05/2015 - 08:00:00	26/05/2015 - 12:00:00	Monter a	Pinter	350	10	20	26/05/2015 - 07:50:00	26/05/2015 - 07:52:00	false	implicite
T-EDA	Courte	Borné	26/05/2015 - 09:30:00	26/05/2015 - 11:00:00	Monter a	PC0max	460	10	20	26/05/2015 - 09:20:00	26/05/2015 - 09:22:00	false	implicite
T-EDA	Courte	Borné	-	26/05/2015 - 23:59:00	Retour au programme	-	9999	9999	9999	26/05/2015 - 10:50:00	26/05/2015 - 10:52:00	false	implicite

immédiat



Support formation – document non contractuel ©RTE

SUPERPOSITION D'ORDRES cas 3.21 - hydraulique

Énoncé:

Il est 7h15. Pour répondre à un besoin à la hausse de 50 MW sur la pointe du matin, RTE a décidé d'activer une offre à la hausse sur une EDA hydraulique de 8h à 12h. *(DMO=16')*

À 8h30, RTE décide d'activer une nouvelle hausse de 50 MW sur cette même EDA pour un besoin de 9h30 à 11h00, suivi aussitôt d'un retour au PA. *(DMO=16')*

PA (100, téléréglage ES) sur la plage 7h00-16h00

Quels ordres seront envoyés ? À quelle heure ?

Support formation - document non contractuel ©RTE

Proposition cas 3.21 - hydraulique

1er ordre :

Dès maintenant, passer à 150 MW avec téléréglage sur H-EDA jusqu'à 12h

Heure d'envoi : 07h44

2nd ordre :

Dès maintenant, passer à 200 MW avec téléréglage sur H-EDA jusqu'à 11h00

Heure d'envoi : 09h14

3ème ordre :

Dès maintenant, retour au programme d'appel sur H-EDA

Heure d'envoi : 10h44

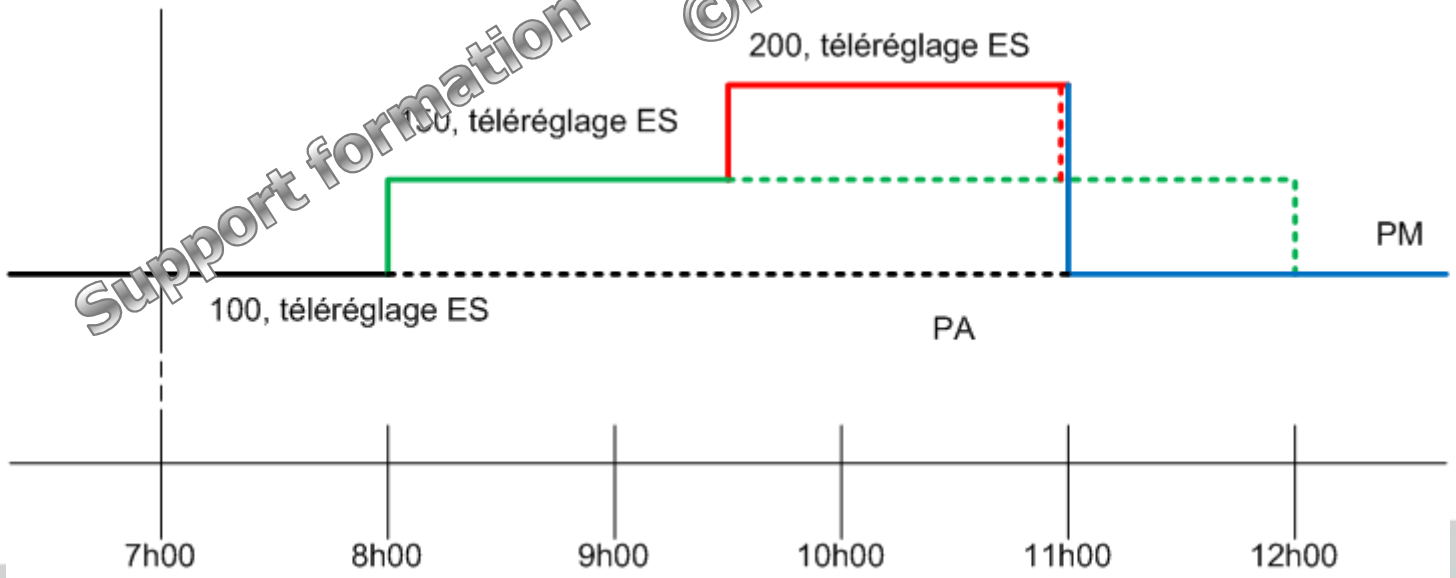
Support formation - document non contractuel ©RTE

Visualisation cas 3.21

- hydraulique

Eda	Dynamique	Type ordre	Date/heure début de l'ordre	Date/heure fin de l'ordre	Caractérisation	Code Implicite	P (MW)	RP (MW)	RS (MW)	Date/heure de mise [illegible]	Date/heure limite de validation ordre	*Téléréglage (production hydraulique)*	*Type implicite/ explicite*
H-EDA	Courte	Borné	-	26/05/2015 - 12:00:00	Passer a	-	150	20	[illegible]	26/05/2015 - 07:44:00	26/05/2015 - 07:46:00	true	implicite
H-EDA	Courte	Borné	-	26/05/2015 - 11:00:00	Passer a	-	200	20	10	26/05/2015 - 09:14:00	26/05/2015 - 09:16:00	true	implicite
H-EDA	Courte	Borné	-	26/05/2015 - 23:59:00	Retour au programme	-	9999	9999	9999	26/05/2015 - 10:44:00	26/05/2015 - 10:46:00	true	implicite

immédiat



Support formation – document non contractuel
©RTE

Réseau de transport d'électricité

SUPERPOSITION D'ORDRES cas 3.22 - consommateur

Énoncé:

Il est 7h15. Pour répondre à un besoin à la hausse de 50 MW sur la pointe du matin, RTE a décidé d'activer une offre à la hausse sur une EDA consommateur de 8h à 12h. *(DMO=16')*

À 8h30, RTE décide d'activer une nouvelle hausse de 50 MW sur cette même EDA pour un besoin de 9h30 à 11h00, suivi d'un retour à la situation initiale. *(DMO=16')*

Puissance offerte sur l'EDA : 100 MW de 0h à 24h

Support formation – document non contractuel ©RTE

Quels ordres seront envoyés ? À quelle heure ?

Proposition cas 3.22 – consommateur

1er ordre :

A partir de 8h, monter de 50 MW sur AC-EDA jusqu'à 12h

Heure limite d'envoi : 07h44

2nd ordre :

A partir de 9h30, monter de 100 MW sur AC-EDA jusqu'à 11h00

Heure limite d'envoi : 09h14

3ème ordre :

Dès maintenant, passer à 0 MW sur AC-EDA jusqu'à nouvel avis

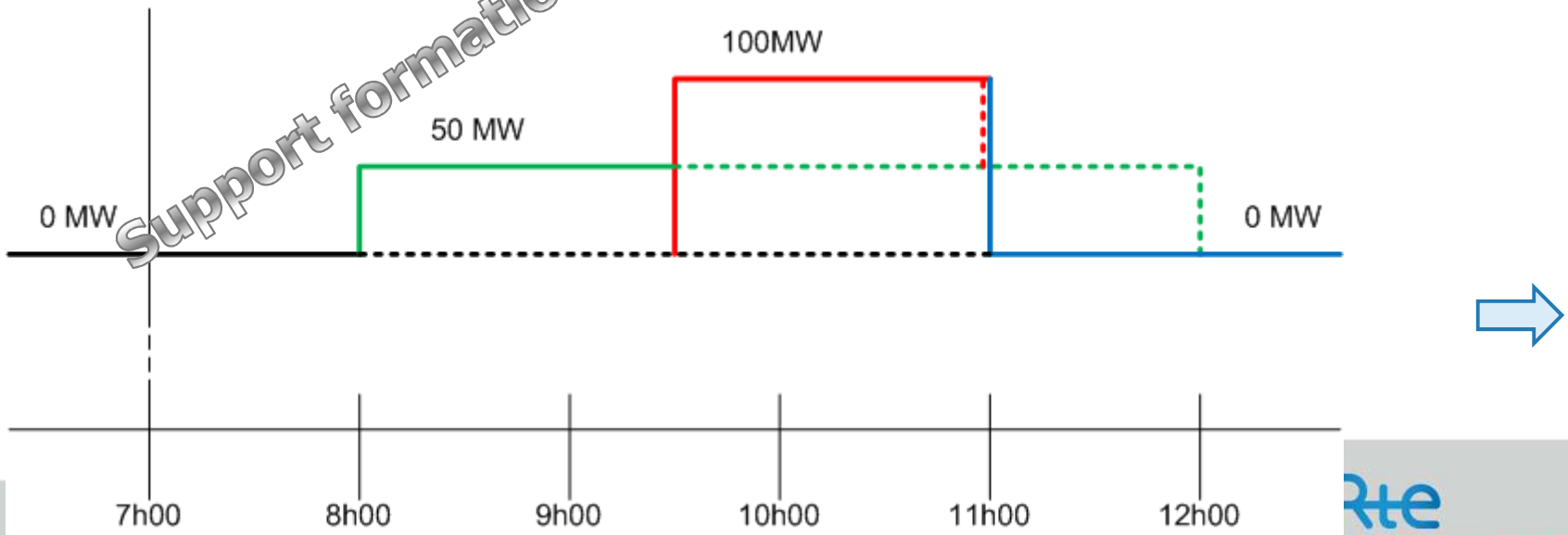
Heure d'envoi : 10h44

Support formation - document non contractuel
©RTE

Visualisation cas 3.22

- consommateur

Eda	Dynamique	Type ordre	Date/heure début de l'ordre	Date/heure fin de l'ordre	Caractérisation	Code Implicite	P (MW)	RP (MW)	RS (MW)	Date/heure de mise [illegible]	Date/heure limite de validation ordre	Téléréglage (production hydraulique)	Type implicite/ explicite
AC-EDA	Courte	Borné	26/05/2015 - 08:00:00	26/05/2015 - 12:00:00	Monter de	-	50	0	0	26/05/2015 - 07:40:00	26/05/2015 - 07:42:00	false	explicite
AC-EDA	Courte	Borné	26/05/2015 - 09:30:00	26/05/2015 - 11:00:00	Monter de	-	100	0	0	26/05/2015 - 09:10:00	26/05/2015 - 09:12:00	false	explicite
AC-EDA	Courte	JNA	-	-	Passer a	immédiat	0	0	0	26/05/2015 - 10:44:00	26/05/2015 - 10:46:00	false	explicite



Support formation – document non contractuel
©RTE

SUPERPOSITION D'ORDRES cas 3.3 - hydraulique

Énoncé:

Il est 7h27. Pour répondre à un besoin à la hausse de 50 MW sur la pointe du matin à partir de 8h10, RTE a décidé d'activer une offre à la hausse sur une EDA hydraulique jusqu'à nouvel avis. *(DMO=13')*

Il est 9h10. Suite à un alea, RTE décide d'activer immédiatement une nouvelle hausse de 50 MW sur cette même EDA pour un besoin jusqu'à 10h00, suivi aussitôt d'un retour au PA. *(DMO=13')*

PA (100,téléréglage ES) sur la plage 7h00-12h00

Quels ordres seront envoyés ? À quelle heure ?

Support formation – document non contractuel ©RTE

Proposition cas 3.3 -hydraulique

1er ordre

A partir de 8h10, passer à 150 MW avec téléréglage sur H-EDA jusqu'à nouvel avis

Heure limite d'envoi : 07h57

2nd ordre

Dès maintenant, passer à 200 MW sur H-EDA avec téléréglage jusqu'à 10h00

Heure d'envoi : 09h10

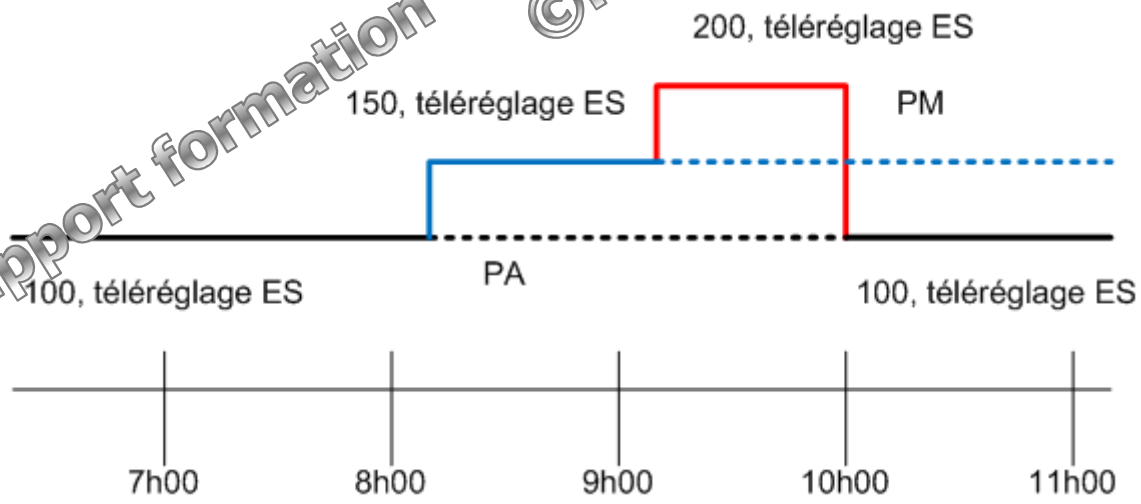
Support formation – document non contractuel
©RTE

Visualisation cas 3.3 -hydraulique

Eda	Dynamique	Type ordre	Date/heure début de l'ordre	Date/heure fin de l'ordre	Caractérisation	Code Implicite	P (MW)	RP (MW)	RS (MW)	Date/heure de mise [illegible]	Date/heure limite de validation ordre	Téléréglage (production hydraulique)	Type implicite/ explicite
H-EDA	Courte	JNA	26/05/2015 - 08:10:00	-	Passer a	-	150	[illegible]	10	26/05/2015 - 07:57:00	26/05/2015 - 07:59:00	true	implicite
H-EDA	Courte	Borné	-	26/05/2015 - 10:00:00	Passer a	-	[illegible]	20	10	26/05/2015 - 09:10:00	26/05/2015 - 09:12:00	true	implicite

immédiat

Support formation – document non contractuel ©RTE



SUPERPOSITION D'ORDRES cas 3.31 - thermique

Énoncé:

Il est 7h27. Pour répondre à un besoin à la hausse de 50 MW sur la pointe du matin à partir de 8h10, RTE a décidé d'activer une offre à la hausse sur une EDA thermique jusqu'à nouvel avis.

Il est 9h10. Suite à un alea, RTE décide d'activer immédiatement une nouvelle offre à PC0max sur cette même EDA pour un besoin jusqu'à 11h00, suivi aussitôt d'un retour au PA.

PA (300,10,20) sur la plage 7h00-16h00

PC0max (460,10,20)

DP :10' – gradient : 10MW/min

Support formation – document non contractuel ©RTE

Quels ordres seront envoyés ? À quelle heure ?

Proposition cas 3.31 -thermique

1er ordre

A partir de 8h10, monter à <PC0inter,350,10,20> sur T-EDA jusqu'à nouvel avis

Heure limite d'envoi : 08:00

2nd ordre

Dès maintenant , monter à <PC0max,460,10,20> sur T-EDA jusqu'à 11h00

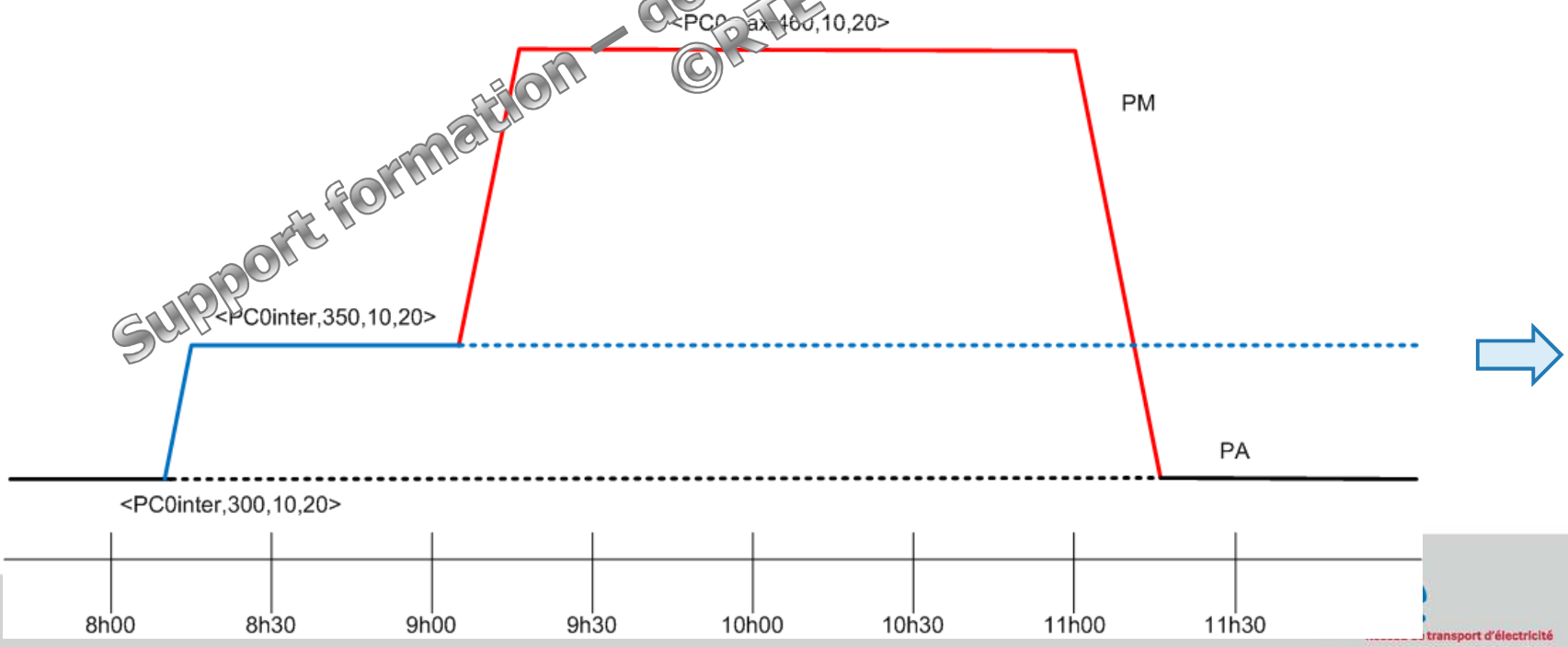
Heure d'envoi : 09h10

Support formation – document non contractuel ©RTE

Visualisation cas 3.31 - thermique

Eda	Dynamique	Type ordre	Date/heure début de l'ordre	Date/heure fin de l'ordre	Caractérisation	Code Implicite	P (MW)	RP (MW)	RS (MW)	Date/heure de mise [illegible]	Date/heure limite de validation ordre	*Téléréglage (production hydraulique)*	*Type implicite/ explicite*
T-EDA	Courte	JNA	26/05/2015 - 08:10:00	-	Monter a	Pinter	350	10	20	26/05/2015 - 07:54:00	26/05/2015 - 07:56:00	true	implicite
T-EDA	Courte	Borné	- immédiat	26/05/2015 - 11:00:00	Monter a	PC0max	460	10	20	26/05/2015 - 09:10:00	26/05/2015 - 09:12:00	true	implicite

Support formation – document non contractuel ©RTE



SUPERPOSITION D'ORDRES – Mémo

1. Un nouvel ajustement **JNA écrase** un éventuel ajustement **borné** précédemment passé
2. Un nouvel ajustement **borné écrase** un éventuel ajustement **borné** précédemment passé **sur le seul créneau horaire d'intersection**
3. Un nouvel ajustement **borné annule et remplace** un éventuel ajustement **JNA** précédemment passé

➔ Le dernier ajustement passé écrase le ou les précédents, hormis l'exception cité au point 2

Support formation – document non contractuel
©RTE